



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU
LOGEMENT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHESION SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

Paris, le 26 octobre 2011

La Directrice Générale

Monsieur le Président, Messieurs les Directeurs,

En réponse aux observations et interrogations contenues dans votre courrier du 4 octobre 2011 concernant la poursuite de la démarche Etude nationale de coûts (ENC), je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Il est bien évidemment tout à fait légitime que les établissements qui ont participé à l'enquête ENC puissent avoir un retour sur les éléments les concernant directement, par-delà les résultats généraux de l'enquête qui ont été diffusés. Je m'engage par conséquent à procéder à cette transmission dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant la fin de l'année.

S'agissant des perspectives d'exploitation des résultats de cette première enquête, portant je vous le rappelle sur plus de 120 établissements et 10% des places d'hébergement, ce qui n'est pas négligeable, celle-ci permet en premier lieu d'identifier de façon simple et comparable, les missions assurées par les différentes structures sur un territoire. Cela améliore la connaissance de la prise en charge des publics sur ce territoire et contribuera à une meilleure organisation de l'offre. Les données concernant les coûts permettront de positionner les établissements. Elles devront bien évidemment être utilisées avec prudence, s'agissant d'un premier exercice.

Les premiers résultats obtenus ont le mérite de clarifier des points importants, et d'identifier comme déterminants de coûts, la taille d'un établissement ou certaines caractéristiques tenant au public pris en charge. D'ores et déjà ces éléments peuvent utilement alimenter le dialogue de gestion. Il reste que l'ENC s'inscrit dans un processus d'amélioration de la connaissance qui doit être poursuivi.

Monsieur Matthieu ANGOTTI, Directeur général de la Fnars
Monsieur Didier PIARD, Directeur de l'action sociale de la Croix-Rouge-Française
Monsieur Hubert ALLIER, Directeur général de l'UNIOPSS
Monsieur Didier MARGUEY, Directeur du programme exclusion de la Fondation Armée du Salut
Monsieur Antoine DUBOUT, Président de la FEHAP

La démarche engagée a vocation à prendre en compte l'ensemble des activités assurées. Toutefois le faible nombre de données recueillies sur le champ de la veille sociale n'a pas permis de dégager des repères significatifs. L'extension de l'ENC au delà de l'hébergement reste un objectif à mettre en œuvre. Dans cette attente, la démarche engagée est poursuivie et approfondie sur le champ hébergement. L'expérience ainsi acquise servira aux études qui seront conduites sur les autres activités.

Ce courrier est l'occasion pour moi de vous redire que l'ENC n'a pas vocation à déboucher sur un mode de tarification à l'activité. La tarification des structures tiendra compte des résultats de l'ENC, mais il ne sera pas introduit un dispositif automatique ou mécanique de financement qui serait mal adapté au secteur AHI.

La qualité et la transparence du dialogue de gestion entre services de l'Etat et opérateurs sont essentiels. Ce dialogue ne saurait être réduit à une simple utilisation de l'ENC. Il doit porter de façon plus large sur la place et le rôle des établissements dans l'organisation de l'offre de service sur un territoire, les missions assurées auprès des publics, les partenariats dans lesquels ils s'inscrivent au titre du SIAO ou encore les conditions dans lesquelles sont délivrées les prestations ...

J'ai bien entendu vos interrogations sur le dispositif de contractualisation engagé. Je considère que la circulaire du 4 mars 2011 apporte déjà des éléments solides sur l'articulation entre la contractualisation et l'allocation de ressources et vise à assurer la sécurité juridique des procédures d'allocation de ressources qui pour l'année 2011 n'était pas subordonnée à la conclusion du contrat. Il n'en demeure pas moins nécessaire, pour que la contractualisation donne la visibilité attendue sur les activités et les moyens des structures, de travailler en concertation avec vous sur sa mise en œuvre opérationnelle.

C'est pourquoi, le plan d'accompagnement des acteurs et des territoires prévoit l'élaboration d'un mode d'emploi pratique de la contractualisation à partir d'ateliers réunissant opérateurs et services de l'Etat sous l'égide de l'Ansa. De même, la mission d'ingénierie FNARS CRF est associée à cette démarche en Bourgogne et en Pays de Loire et participera aux comités nationaux et régionaux de suivi qui seront saisis de ce sujet, dès le 2 novembre 2011.

Je suis comme vous convaincue que la mise en œuvre en 2012 de ces outils doit s'appuyer sur la poursuite d'une concertation étroite. C'est pourquoi, outre les rencontres prévues dans le cadre du plan d'accompagnement ainsi que celles liées à l'ENC, je vous propose d'organiser une réunion à mon niveau dans le courant du mois de novembre pour échanger avec vous sur les modalités du dialogue de gestion pour 2012.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, messieurs les Directeurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sabine FOURCADE

Directrice générale de la cohésion sociale